

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Cinquieme Jour Complémentaire,

( Ere Vulgaire ).

Mercredi 21 Septembre 1796.

*Renforts considérables de troupes qui vont joindre l'armée du général Jourdan. — Lettre du général en chef Moreau, sur une victoire remportée sur les Autrichiens. — Jugement définitif des conspirateurs du camp de Grenelle, dont treize sont condamnés à mort, dix à la déportation, dix à la réclusion, et dix-sept acquittés et mis en liberté. — Réflexions sur la question de savoir s'il est de l'intérêt de la France d'établir une république lombarde. — Discussion sur les postes et messageries.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### ANGLETERRE.

De Londres, le 14 septembre.

On regarde comme certain que les ministres ont communiqué officiellement à toutes les puissances alliées de la Grande-Bretagne la disposition où ils sont d'ouvrir une négociation franche & sincère avec la république française pour une pacification générale.

Le marquis de las Casas, ambassadeur d'Espagne, est depuis quelque temps aux eaux de Bath pour sa santé. On croit généralement que l'indisposition qui l'y a conduit le déterminera à retourner au premier jour en Espagne.

On parle beaucoup d'un grand changement dans la perception de la taxe des terres. On sait qu'elle est de quatre chelings par livre sterling en tems de guerre; ce qui fait le cinquième du revenu: mais comme elle est perçue d'après un ancien cadastre, & que depuis l'établissement de ce cadastre le produit des terres a prodigieusement augmenté, mais dans des proportions très-différentes dans les divers cantons, il en est résulté que la taxe actuelle n'a plus aucune proportion, ni avec la valeur réelle des terres en général, ni avec le produit respectif de chaque terre. Il y a long-tems qu'on a proposé de faire un nouveau recensement de la valeur des terres & d'asseoir la taxe sur toutes dans une proportion égale. Ce projet a été renouvelé, comme un moyen simple d'augmenter considérablement le revenu public; mais les motifs qui jusqu'ici ont fait rejeter un tel changement, ont toujours une grande puissance sur l'opinion. Le principal est que ce seroit une atteinte à la propriété, attendu que les possesseurs actuels des terres les ont achetées à raison de la portion à laquelle elles étoient imposées suivant l'ancienne évaluation, garantie par un usage jusqu'ici inviolable; & qu'une nouvelle évaluation porteroit la

taxe d'une grande partie des terres à un taux très-onéreux pour les propriétaires.

M. King, ambassadeur des Etats-Unis, a reçu une lettre de M. Menroe, ambassadeur américain en France, qui lui marque que sur la publication d'une lettre de M. Barthélémy, ambassadeur de France à Bâle, il avoit pris des informations pour savoir s'il y avoit eu des ordres de saisir les vaisseaux neutres, & s'étoit assuré qu'il n'y en avoit pas & qu'on ne donneroit ni tel ordre que dans le cas où le gouvernement anglais autoriseroit la saisie des vaisseaux américains. Cet avis a été communiqué par M. King au consul de sa nation, pour en faire part aux négocians & armateurs américains.

### BELGIQUE.

De Bruxelles, le 1<sup>er</sup> jour complémentaire.

Le général Marceau vient de prendre une position sur le Handsruck, où il va être joint par les divisions des généraux Poacet & Bonnard, qui vont repasser le Rhin, & par les renforts qui arrivent journellement de l'intérieur de la république. Il étoit urgent de prendre cette mesure, la garnison de Mayence menaçant de se porter sur Kreutznach & Bingen.

Les blessés continuent d'arriver en nombre considérable sur la rive gauche du Rhin; les hôpitaux sont tellement pleins que l'on ne sait plus où les placer. Une grande partie des troupes qui se trouvoient devant la forteresse d'Erenbreitstein en est partie pour se réunir au général Jourdan. On dit cependant que l'armée de Sambre & Meuse reprendra dans peu l'offensive; mais cette nouvelle est encore douteuse.

Les garnisons de toutes les villes qui bordent la Meuse viennent d'en partir pour se rendre à marches forcées sur le Rhin. Toute la cavalerie qui se trouvoit encore à Bruxelles en part pour la même destination. A Aix-la-Chapelle, à Liege, on enlève toutes les eaux-de-vie pour les envoyer en diligence à l'armée du général Jourdan.

A la nouvelle défaite des Français en Allemagne, plusieurs individus ayant montré à Liege leur joie de ce

malheureux événement, on les a arrêtés & conduits en prison.

La loi sur la suppression des ordres monastiques dans les départemens réunis vient d'arriver officiellement aux administrations de département. Elle sera mise à exécution sans délai.

F R A N C E.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Au quartier-général, à Gnessenfeld, le 23 fructidor, an 4.

*Le général en chef Moreau, au directoire exécutif.*

Le 21, les avant-gardes se sont portées entre Schwaig & Mainbourg; celle du centre a trouvé l'ennemi à ce dernier endroit, l'a culbuté & lui a fait environ 500 prisonniers & pris une pièce de canon. La gauche du général Périno s'est portée, le même jour, sur Mosbourg, en a chassé l'ennemi avec assez de rapidité pour qu'il n'eût pas le tems de couper le pont. L'ennemi a attaqué, le même jour, les troupes que nous avions au pont de Fresing.

Salut & respect, Signé, MOREAU.

*De Paris, le 4<sup>e</sup>. jour complémentaire.*

Les auteurs du *Postillon des armées* viennent d'être mis en liberté, par un jugement du jury d'accusation. Le délit qui leur étoit imputé n'étoit autre chose qu'une raillerie peu digne de remarque. Ce journal est recommandable par les bons principes qu'il professe.

Cormatin vient d'être acquitté par le tribunal de Contances de l'accusation intentée contre lui d'avoir conspiré dans sa prison.

Le rédacteur de la *Feuille du Jour*, Michaut, s'est présenté avec loyauté, & s'est déclaré l'auteur de l'article qui avoit motivé le mandat d'arrêt contre l'imprimeur de cette feuille. Il est contumace de vendémiaire, & avoit été condamné par une des commissions militaires pour un article de cette même *Feuille du Jour* qui ne contenoit aucun genre de provocation. Il écrit d'après les inspirations de son cœur, qui est franc & toujours porté à plaindre les malheureux. Mais il est impossible qu'il sorte jamais ni de sa bouche, ni de sa plume rien de contraire à l'ordre public, dont il est un des plus zélés défenseurs.

Les conspirateurs du camp de Grenelle ont été jugés hier par la commission militaire séante au Temple; ils étoient 52 accusés; leurs défenseurs officiels ont été entendus; l'un d'eux s'est exprimé avec beaucoup d'emportement & d'indécence. Les débats ont été tumultueux; les accusés avoient en général le ton de la plus grande insolence, sur-tout les nommés Cailleux & Lay: ils récusent à chaque instant les juges, prenoient à partie les témoins. Le capitaine rapporteur a résumé les faits & donné ses conclusions; il a divisé les 52 accusés en trois classes. Le corps militaire s'est retiré & a opiné pendant sept heures. Le jugement a été rendu dans les termes suivans:

« Attendu qu'il est constant que, dans la nuit du 23 au 24, on a entendu des cris séditieux dans le camp de Grenelle; qu'un rassemblement d'hommes armés s'y sont transportés à dessein d'égorger la troupe, le directoire, le corps législatif afin de rétablir la constitution de 93; que plusieurs des révoltés ont été pris sur le champ de bataille; le tribunal condamne à la peine de mort Lay,

Jacob, Vauthier (par contumace), Cailleux, Montaudel, Molet, Delabarre, Montjustin, Jamin, Hiver, Gatelot & Chamaux; tous convaincus d'être les chefs de l'infâme complot ci-dessus cité, & renvoie ces conspirateurs devant le général en chef, qui indiquera le lieu où ils doivent recevoir la peine due à leurs forfaits.

» Attendu que les individus ci après dénommés n'ont pas pris une part si active à l'exécution de cette contre-révolution, le tribunal condamne à la déportation Floquet, Thibaut, Desfosses, Legras, Deroy, Dudoux, Cibot, Marion, Eudes & Deschemps.

» Condamne en outre à la réclusion, savoir: Bourget, six ans; Rhedon, six ans; Thevenard, deux ans; Boivin, six ans; Renard, deux ans; Gilles, deux ans; Delasalle, deux ans; Beaune, trois ans; Gerard, deux ans; Perrin, un an; convaincus de s'être trouvés dans ce rassemblement armé, lesquels sont mis à la disposition des ministres.

» Et à l'égard des nommés Chamrobert, Toutin, Auvray, Bertrand, Olivier, Dandeleu, Laloy, Garnier, Lesœur, Billard, Sellier, Carpentier, Sébastien Henri Pievaux, Lebrun, Gauthier & Paulus, le conseil ordonne sur-le-champ leur mise en liberté, attendu qu'ils n'ont trempé en aucune manière dans cette conspiration.

» Le présent jugement, qui ne pourra avoir son exécution qu'après la révision du conseil, a été prononcé en séance publique, séante au Temple, par LIESNARD, président, le troisième jour complémentaire.

Les condamnés à mort, à l'exception de Vauthier qui s'est évadé, ont été fusillés aujourd'hui au Champ de Mars entre une heure ou deux.

Le citoyen Barney, commandant une division navale arrivée en 33 jours au Cap-Français, a rencontré et pris, chemin faisant, trois navires, dont un portugais & deux anglais, allant pareillement en Amérique, & chargés d'approvisionnement de toute espèce pour les troupes que leurs gouvernemens y entretiennent; expédié pour une mission qui demandoit célérité, & craignant d'être retardé dans sa marche en emmenant ces prises de conserve, le citoyen Barney les a brûlés ou coulés, après en avoir retiré généralement toute la garnison dont partie a servi à la nourriture & à l'entretien des équipages de la division pendant la traversée. Une somme de 55 mille livres trouvée à bord de l'un des bâtimens a été déposée, par le citoyen Barney, dans la caisse nationale à son arrivée au Cap.

La frégate la *Méduse*, faisant partie de la division du citoyen Thomas, stationnée à Saint-Domingue, a intercepté dans une croisière cinq transports anglais allant de la Martinique au mole Saint-Nicolas avec des troupes qui étoient destinées à remplacer, en partie, celles que le fièvre jaune ne cesse d'enlever aux anglais dans les places que la trahison leur a livrées à Saint-Domingue.

*Il est de l'intérêt de la France d'établir une république lombarde.*

De Milan, le 22 août.

Il y a plusieurs siècles que l'Italie est effacée du nombre des puissances de l'Europe. Les invasions des barbares qui établirent avec eux le règne de l'ignorance, les invasions presque aussi funestes des puissances voisines, appelées le plus souvent par les papes, des guerres intestines, souvent sans objet & toujours cruelles, voilà le tableau que présente l'Italie depuis la décadence de l'empire d'Occident.

La division  
fois dans  
d'hui partag  
les mœurs  
part par les  
la maison d'  
affaires d'it  
moins étend  
sions d'Ital  
cane s'est r  
mais cette  
dité du sol  
de fleuves  
chienne en  
sede aucun  
& qui cont  
La républ  
d'ennemi p  
profitera-t-  
provinces?  
que l'intér  
prépondéra  
à son existe  
qu'elle en  
empire les  
la révolu  
une prémi  
sa position  
étoit pas  
vernoient.  
sources qu  
ront d'une  
puissances  
des autres  
En vain  
le système  
Lombardie  
tecteuer de  
plus grand  
n'a jamais  
puissance a  
gleterre, l  
constances.  
antérieurem  
que le syst  
Le prem  
grés de ce  
même des  
efficace pou  
sance assez  
geans vout  
dératrice d  
La Fran  
saire à son  
ples, qu'en  
états libres  
pays conqu  
d'un côté  
pouvoir se  
tôt ses prot  
un lien c  
magne, se  
Ainsi en re  
une nouvel

La division de ce jardin de l'Europe a changé plusieurs fois dans les révolutions qu'il a éprouvées. Il est aujourd'hui partagé en dix petits peuples différens par la langue, les mœurs, les usages & les loix, & gouvernés la plupart par des princes étrangers. Depuis plus de trois siècles, la maison d'Autriche a eu une grande influence dans les affaires d'Italie, où elle a possédé des domaines plus ou moins étendus. On peut dire qu'aujourd'hui ses possessions d'Italie se bornent à la Lombardie, puisque la Toscane s'est montrée indépendante du cabinet de Vienne; mais cette partie de l'Italie est la plus riche par la fécondité du sol, par la douceur du climat, par le nombre de fleuves & de canaux qui l'arrosent. L'avidité autrichienne en a tiré des ressources immenses; elle ne possède aucune province dont la perte lui fût plus sensible, & qui contribuât davantage à l'affaiblir.

La république française n'ayant pas dans le continent d'ennemi plus redoutable que la maison d'Autriche, profitera-t-elle de ses victoires pour lui enlever ces belles provinces? On ne sauroit en douter quand on considère que l'intérêt de la France est de s'assurer une influence prépondérante en Europe; que ce système est nécessaire à son existence politique & à la conservation de sa liberté; qu'elle en a reconnu la nécessité en réunissant à son empire les Pays-Bas & d'autres conquêtes. Avant même la révolution, la France avoit sur les autres puissances une prééminence décidée par ses richesses, sa population, sa position géographique. Si elle la perdoit quelquefois, c'étoit pas l'ineptie & la foiblesse de ceux qui la gouvernoient. Mais le génie de la liberté & toutes les ressources qu'il met dans les mains du gouvernement établiront d'une manière solide sa supériorité sur les autres puissances, supériorité qui loin d'être contraire aux droits des autres peuples, produira bientôt la liberté générale.

En vain quelque pédant politique voudroit faire valoir le système d'équilibre pour prouver qu'il faut rendre la Lombardie à l'Autriche. Ce système qui devoit être le protecteur de la paix & des droits des nations, a été le plus grand fléau de l'Europe dans les tems modernes; il n'a jamais empêché l'influence prépondérante de quelque puissance ambitieuse, & nous avons vu la France, l'Angleterre, l'Autriche, l'exercer tour-à-tour selon les circonstances. Ce système, quelque influence qu'il ait eue antérieurement, est devenu évidemment une chimère depuis que le système de partage s'est établi.

Le premier intérêt de l'Europe, c'est d'arrêter les progrès de ce nouveau fléau politique qui menace l'existence même des puissances du premier ordre. S'il est un moyen efficace pour y parvenir, c'est la prééminence d'une puissance assez forte pour protéger celles que des co-partageans voudroient dévorer, & pour être l'arbitre & la modératrice de l'Europe.

La France ne peut s'assurer cette supériorité, nécessaire à son indépendance comme à celle des autres peuples, qu'en gardant ses conquêtes ou en les érigeant en états libres. Si elle rendoit la Lombardie & les autres pays conquis en Italie, la maison d'Autriche dépouillée d'un côté & placée de l'autre dans des circonstances à pouvoir se dédommager de ses pertes, reprendroit bientôt ses projets ambitieux. L'Italie désarmée, l'Italie qu'aucun lien commun n'unit dans ses parties comme l'Allemagne, seroit bientôt envahie par les armes de l'Autriche. Ainsi en restituant la Lombardie, les Français rendroient une nouvelle guerre inévitable.

Quels motifs pourroient empêcher les Français de rendre aux peuples de Lombardie l'exercice de leurs droits? Le plus difficile est fait. La conquête de cette belle contrée est presque achevée. Du jour où les peuples conquis seront appelés à la liberté, l'Autriche aura une force de plus à combattre; elle perdra toute espérance de pouvoir envahir & conquérir les provinces qu'elle a perdues.

La nouvelle république lombarde ou italienne n'auroit pas besoin des secours de la France son alliée pour se maintenir. En effet, qui auroit-elle à craindre en Italie? Ce ne seroit ni le roi de Naples, qui se trouve plus éloigné d'elle que la France même; ni le pape, dont les armes spirituelles ont perdu toute leur force; ni l'aristocratie vénitienne, qui depuis long-tems ne se mêle plus de guerre; ni le roi de Sardaigne réduit à un état de nullité presque absolue.

La nouvelle république, en élevant quelques boulevards du côté du Tyrol, n'auroit pas à craindre une invasion subite de la part des puissances germaniques: outre ses propres forces, qui seroient de nature à augmenter tous les jours, elle auroit, pour repousser une invasion, les secours de la France son alliée, à qui l'entrée de l'Italie seroit toujours ouverte.

Je me hâte de terminer ces observations, en rappelant ce que Thomas Payne a dit le premier: c'est que la république française ne sera sûre & tranquille que lorsqu'elle sera environnée de révolutions, c'est-à-dire de républiques. Du côté de la Hollande, le vœu des amis de la liberté est accompli. Les républiques suisses, quoique l'aristocratie domine dans plusieurs, forment aussi de leur côté une barrière amie de la France, là où elle finit d'avoir le Rhin pour limite. L'Espagne n'est encore susceptible ni de révolution ni de république; mais elle est unie à la France par les plus grands intérêts, & il n'est pas à craindre que du côté du Midi la tranquillité de la république française soit compromise. Il ne reste donc, pour achever d'exécuter ce plan, autant que les circonstances le permettent, que d'établir la république italienne. Les Français voudroient-ils ajourner leur bonheur & celui des peuples qu'ils ont conquis?

*Note des rédacteurs.* Nous sommes loin d'adopter les principes de notre correspondant, à l'égard du système qu'il propose pour l'Italie. Nul journal n'a plus que nous combattu l'opinion d'étendre au-dehors notre révolution, & nous croyons même à cet égard avoir démontré plusieurs vérités; mais l'impartialité dont nous nous faisons une loi, & la déférence que nous devons à un correspondant aussi éclairé & aussi utile à notre feuille, nous engageant à publier les observations qu'il nous adresse.

#### CORPS LEGISLATIF.

##### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PASTORET.

Séance du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire.

Diverses communes du département de Jemmappe ont réclamé, il y a quelque tems, contre le régime militaire encore en vigueur dans les départemens réunis, quoiqu'ils dussent depuis la réunion jouir de la constitution comme le reste de la France.

Bergier présente aujourd'hui un projet de résolution, tendant à charger le directoire de faire mettre le plutôt possible, la constitution en vigueur dans ces départemens.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet, ainsi que d'un autre projet présenté par Dubruel, & portant

que les prêtres réclus seront provisoirement mis en liberté sous la surveillance de leurs municipalités.

On s'occupe des postes & messageries. Plusieurs membres agitent la question de savoir, si elles seront mises en régie ou en ferme. Delaunay défend ce dernier avis.

Lorsqu'une partie productive des finances, dit-il, entraîne forcément avec elle des dépenses occasionnées par le déperissement journalier des objets qui servent de levier à la recette, un gouvernement sage & calculateur ne doit jamais la mettre en régie; il doit la donner à l'entreprise, parce que le produit net est connu, & qu'il est moins susceptible de variation.

Dans une régie, les frais inséparables de la comptabilité, la surveillance trop partagée, les plus petites infidélités, ou la négligence la plus légère, absorbent les produits & entraînent des pertes considérables.

Dans une régie, les soins économiques ne sont pas les mêmes que ceux d'un père de famille administrant la chose qui appartient; la vigilance n'est pas aussi scrupuleuse, les travaux ne sont pas aussi actifs, les agens se multiplient sans nécessité, & bientôt les bureaux ne sont plus assez vastes pour les contenir.

Le régisseur n'a pas, comme l'entrepreneur, son intérêt identifié avec la chose même. Celui-ci sait que plus les moyens de son administration sont simplifiés, plus il bénéficie; & comme il arrive souvent que l'intérêt est le mobile de nos actions, l'entrepreneur économise pour gagner d'autant plus. Les frais étant moindres, la chose produit en conséquence, & l'entrepreneur ne peut bénéficier sans que le trésor public ne bénéficie avec lui.

L'expérience ne nous a-t-elle pas démontré que les régies pour le compte du gouvernement, quelque zèle, quelque intelligence que l'on suppose à ceux qui les composent, ont dans tous les tems été onéreuses, bien loin d'être profitables.

Sous la convention, mettre tout en régies ou administrations, étoit le système à la mode; il existoit des commissions administratives de tous les genres & de toutes les espèces. Quel bien ont-elles fait? combien n'y en a-t-il pas eu qui ont produit des maux incalculables? Et qui ne sait que plusieurs d'entre elles, sous le prétexte de tout organiser, tout activer, ont au contraire tout désorganisé?

Depuis, cette vérité frappante a été reconnue par le directoire exécutif; aussi a-t-il donné à l'entreprise les fournitures des armées qui, auparavant étoient en administration. Mais, sans chercher ailleurs des exemples, nous allons en trouver dans les postes & messageries, en examinant ce qu'elles étoient & ce qu'elles sont devenues après avoir été établies en régies.

Lorsque les postes & messageries ont été données à l'entreprise, un seul individu étoit chargé de leur surveillance. Il surveilloit, & chacune des parties de cette administration étoit parfaitement remplie. Aujourd'hui, où les places ont été créées pour les hommes, & non les hommes choisis pour les places, vous avez, au lieu d'un, douze administrateurs, quatre pour les messageries, six pour la poste aux lettres, & deux pour la poste aux chevaux.

Quel a été le résultat de cette organisation? Une gestion de deniers publics, qui n'a pas encore jugé à propos de rendre compte, quoique depuis deux ans des commissaires liquidateurs aient été nommés *ad hoc*; une nuée d'employés & de principaux commis, qui se rendent à leurs bureaux pour faire un service que des hommes en petit nombre, mais assidus & laborieux, faisoient marcher avec intelligence & sans peine.

Les postes & messageries, avant la révolution, versaient 12 millions numéraire dans les caisses publiques. La partie des messageries produisoit seule, en 1793 (vieux style), 600,000 liv. écus; & si l'on considère que les messageries ne sont pas encore établies dans la Belgique, le pays de Liège & le ci-devant duché de Luxembourg, on jugera facilement que nos ressources financières sont nulles; & les messageries, bien loin de produire au gouvernement, ont été une surcharge pour lui depuis qu'elles ont été mises en régie.

Que l'on consulte les registres des ordonnances du ministère des finances, on verra que le gouvernement a sacrifié, pour le partie seule des messageries, 185 millions assignats jusqu'au mois de floréal, an 4, & deux millions mandats jusqu'à ce jour.

Comment se fait-il qu'une partie aussi intéressante consume les fonds publics, tandis qu'elle devroit les alimenter? La raison n'est pas difficile à trouver. Les postes & messageries sont en régie. Mettez-les à l'entreprise; alors l'activité remplacera l'insoifiance; le trésor public gagnera, parce que les entrepreneurs avec de l'industrie & de l'économie, créeront un bénéfice où des régisseurs ne peuvent même pas balancer la recette avec la dépense.

La suite de la discussion est ajournée.

#### CONSEIL DES ANCIENS

##### Séance du quatrième jour complémentaire.

Le conseil ordonne l'impression d'un rapport de De-rand-Mailane, qui propose de rejeter la résolution sur les hospices civils, attendu qu'elle est contraire à la constitution, désavantageuse aux hospices, & qu'elle blesse la justice.

Une discussion s'engage sur la proposition faite par Koffmann, au nom d'une commission, de rejeter la résolution du 25 fructidor, relatives aux contestations élevées entre la république comme représentant le duc Maximilien de Deux-Ponts & quatre communes du département du Haut-Rhin. Cette discussion n'a produit d'autre résultat que l'ajournement de la décision.

Sur le rapport de Poullain-Grandpré, le conseil approuve la résolution relative au paiement des coupes de bois de l'ordinaire de l'an 5.

##### Bourse du quatrième jour complémentaire.

Mandat, 5 liv. 3 s., 4 liv. 18 s.

*Relation de l'ambassade du lord Macartney à la Chine, pendant les années 1792, 1793, 1794; contenant les diverses particularités de cette ambassade, avec la description des mœurs des Chinois & celle de l'intérieur du pays. Traduite de l'Anglois d'Anreas Anversen employé à la suite du lord Macartney; 2 vol. in-8°. Prix, 4 liv. 4 s. 6 d. 10 sols franc de port. A Paris, chez Denné jeune, libraire, rue Vivienne, n°. 44, maison de l'ancienne caisse d'escompte.*